



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

naissance

Question écrite n° 84476

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports au sujet des maisons de naissance. Conçues comme des lieux d'accueil et de suivi d'accouchement, elles sont des alternatives aux maternités. Présentes dans de nombreux pays comme l'Allemagne ou la Belgique, ce concept a fait ses preuves et séduit de nombreuses femmes en demande de lieux plus humains. Ces maisons de naissance sont tenues par des sages-femmes, elles sont le compromis entre accouchement à domicile et à l'hôpital. En Belgique il aura fallu attendre dix ans avant de voir s'installer des maisons de naissance. Aujourd'hui il est avéré que ce concept est moins coûteux pour la sécurité sociale qu'un accouchement et un séjour en maternité. La durée de séjour y est moins longue car l'accouchement se réalise en ambulatoire, sans péridurale et avec très peu d'épisiotomies. Les mères repartent 24 heures après l'accouchement et une sage-femme passe ensuite chaque jour chez elles pendant dix jours. Aujourd'hui, en France, et pour de multiples raisons (économies pour l'assurance maladie, plus grand respect de la physiologie, projet de naissance vécu par le couple), de nombreuses personnes souhaitent que ce type d'établissement puisse voir le jour. Un groupe de travail avait été mis en place et devait fixer un cahier des charges sur les modalités d'une telle expérimentation en France ainsi qu'un cadre réglementaire. Aussi, elle souhaite que soit porté à sa connaissance l'état d'avancement des réflexions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84476

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8058

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)